



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 novembre 1999  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-quatrième session

Points 12 et 121 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

## Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-5	2
II. Mandat et programme de travail du Secrétariat .....	6-22	3
A. Mandat .....	6	3
B. Appui au Comité chargé des organisations non gouvernementales .....	7-10	3
C. Appui aux sessions du Comité .....	11-13	5
D. Accréditation des organisations non gouvernementales .....	14-15	6
E. Initiatives nouvelles et en cours pour l'exercice biennal 2000-2001 .....	16-22	7
III. Collaboration et liaison avec d'autres organismes des Nations Unies .....	23-26	9
A. Coordination avec le système des Nations Unies en matière de statut consultatif .....	23	9
B. Séminaires organisés par les organisations non gouvernementales en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement .....	24	9
C. Création de réseaux régionaux d'organisations non gouvernementales .....	25-26	10
IV. Organisation et structure des ressources humaines et techniques .....	27-28	10
V. Conclusion .....	29	11

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1999/34 du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil priait le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session ordinaire, un rapport analysant la structure organisationnelle et les ressources techniques, humaines et financières correspondant à l'augmentation du volume de travail et aux responsabilités accrues que doit assumer la Section des organisations non gouvernementales pour exécuter le mandat du Secrétariat, tel que défini par le Conseil dans sa résolution 1996/31 (parties X et XI).

2. En 1998, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les activités de la Section des organisations gouvernementales du Secrétariat (E/1998/43). Le volume d'activité de la Section est beaucoup plus important que prévu. Le rapport du Secrétaire général indiquait que le nombre des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil s'élevait à 1 356 en 1997. Or, le Conseil a accordé le statut consultatif à 582 organisations supplémentaires en 1998 et 1999, ce qui porte à 1 938 le nombre total des ONG dotées d'un tel statut. Cette augmentation a entraîné un surcroît de travail qui se répercute sur chaque aspect des activités de la Section. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a dû adapter en conséquence le temps consacré à ses délibérations. Le nombre de séances de ses sessions ordinaires est resté inchangé, mais il a dû allonger ses reprises de sessions pour faire face à l'accroissement de sa charge de travail. Le nombre de séances initialement prévu dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir A/54/6, chap. 9) a de fait déjà doublé en 1999. L'augmentation concomitante du nombre de consultations officieuses, même si ces consultations ne figurent pas parmi les activités prévues dans l'exercice biennal, représente un surcroît de travail important pour la Section.

3. Dans son rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session, le Comité du programme et de la coordination a fait valoir que, compte tenu de son volume de travail accru et de ses responsabilités élargies, la Section des organisations non gouvernementales devait avoir à sa disposition toutes les ressources voulues pour s'acquitter efficacement de son mandat, en particulier en vue d'apporter un appui fonctionnel au Comité chargé des organisations non gouvernementales (voir A/54/16, par. 180 et 182). Dans ses conclusions et recommandations, le Comité a noté que les services chargés des organisations non gouvernementales devaient faire face à des tâches et à des responsabilités de plus en plus lourdes qui les empêchaient de mener à bien leurs activités de façon efficace et rapide, et il s'est félicité de la proposition qui était faite de renforcer la Section en la dotant de ressources suffisantes dans le projet de budget-programme.

4. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 indique que le sous-programme visera à renforcer l'appui fonctionnel apporté au Comité chargé des organisations non gouvernementales, y compris dans son rôle de recommandation en matière d'octroi du statut consultatif, afin de tenir compte de la forte augmentation des demandes émanant d'organisations non gouvernementales et du nombre d'organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès du Conseil.

5. Le présent rapport analyse les tâches que doit exécuter la Section des organisations non gouvernementales pour assumer la charge de travail du Comité chargé des organisations non gouvernementales et répondre aux besoins croissants d'une communauté d'ONG toujours plus intéressée à participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il s'articule comme suit :

a) La partie II présente une description détaillée des tâches courantes de la Section des organisations non gouvernementales avec, pour les tâches essentielles, des estimations (exprimées en mois de travail), de l'effectif requis pour exécuter les tâches en question

au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Elle indique également les projets spéciaux entrepris en 1999 et ceux qui sont proposés pour l'exercice biennal 2000-2001 pour que la Section puisse apporter un appui rapide et efficace au Comité chargé des organisations non gouvernementales, à l'ECOSOC et au système des Nations Unies pour tout ce qui concerne les ONG;

b) La partie III décrit les activités de communication et de liaison de la Section des organisations non gouvernementales;

c) La partie IV fournit des informations sur l'organisation et la structure de la Section des organisations non gouvernementales.

## **II. Mandat et programme de travail du Secrétariat**

### **A. Mandat**

6. Le Secrétariat a pour mandat principal, aux termes de la résolution 1996/31 (partie XI), d'apporter le concours dont le Comité chargé des organisations non gouvernementales a besoin pour s'acquitter des tâches supplémentaires qui lui ont été confiées dans la perspective d'une participation plus étroite des organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a été prié de fournir tous les moyens nécessaires à cette fin. Dans cette même résolution, le Secrétaire général a également été prié de mettre tous les moyens en oeuvre pour renforcer et rationaliser, selon qu'il convient, le dispositif d'appui du Secrétariat et pour améliorer les opérations matérielles, notamment en tirant meilleur parti des techniques modernes d'information et de communication, et pour favoriser une large participation des organisations non gouvernementales aux réunions de l'ONU. Il a également été demandé au Secrétariat de s'acquitter des tâches qui lui incombent en matière de consultations avec les organisations non gouvernementales et d'accréditation de ces organisations auprès des conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies (voir résolution 1996/31 de l'ECOSOC, par. 64 à 69). De ce fait, le Secrétariat a un large mandat pour faciliter et renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'Organisation.

### **B. Appui au Comité chargé des organisations non gouvernementales**

7. L'appui de la Section des organisations non gouvernementales au Comité chargé des organisations non gouvernementales prend la forme de trois grandes activités : a) traiter les nouvelles demandes d'octroi du statut consultatif et les dossiers de reclassement, et consulter régulièrement les membres du Comité à propos de ces demandes et dossiers; b) suivre autant que de besoin les activités et programmes des ONG dotées d'un statut spécial et consultatif, en rendre compte et traiter les rapports d'activité quadriennaux de ces organisations; c) fournir les services requis en matière de réunions, de personnel et de documentation pendant les sessions ordinaires et extraordinaires du Comité.

8. Le nombre d'organisations non gouvernementales ayant demandé le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et le nombre d'octrois de ce statut ont fortement augmenté dans les 10 dernières années. L'augmentation du nombre de nouvelles demandes et de rapports quadriennaux qui ressort des tableaux 1 et 2 illustre parfaitement cette évolution.

Tableau 1  
**Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif,  
nouvelles demandes et rapports traités, au regard de l'effectif de la Section**

	1992-1993	1998-1999	2000-2001 <sup>a</sup>
ONG dotées du statut consultatif	943	1 938	2 500
Nombre de demandes reçues	200	400	777
Nombre de demandes soumises au Comité <sup>b</sup>	52	250	500
Effectif administrateurs	3	5 <sup>c</sup>	5 <sup>d</sup>
Effectif agents des services généraux	3	4	4 <sup>d</sup>

<sup>a</sup> Projections.

<sup>b</sup> L'écart entre le nombre de demandes reçues et le nombre de soumissions au Comité s'explique par le fait que 20 % des demandeurs ne donnent pas suite à leur lettre d'intention, et que 15 % ne remplissent pas leurs demandes à temps pour qu'elles soient soumises au Comité à la date fixée.

<sup>c</sup> En outre, un P-4 temporairement redéployé d'un autre service du Département des affaires économiques et sociales pour l'année 1999 seulement. Compte tenu de la nature du poste, il a été offert à ce fonctionnaire une cessation de service par accord mutuel qui prendra effet au début de l'an 2000.

<sup>d</sup> Ainsi que prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

9. Tout au long des 10 dernières années, le Département des affaires économiques et sociales a cherché les ressources requises pour essayer d'absorber une charge de travail toujours plus lourde. En 1992, il a été porté à l'attention du Comité que la Section des organisations non gouvernementales traitait 943 demandes avec pour tout personnel deux administrateurs et deux agents des services généraux, soit l'effectif qui lui avait été assigné en 1943 lorsque le nombre d'ONG dotées du statut consultatif était de 41. En 1992, la Section a bénéficié d'une personne supplémentaire dans chaque catégorie. Par la suite, deux administrateurs supplémentaires et deux autres agents des services généraux ont été affectés à la Section en application de la résolution 1997/58 du Conseil. La récente augmentation de la participation des ONG s'explique certainement par l'intérêt extraordinaire suscité par les cinq grandes conférences internationales des années 90.

Tableau 2  
**Nombre de rapports quadriennaux traités par la Section, 1989-2007**

	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001 <sup>a</sup>	2003 <sup>a</sup>	2005 <sup>a</sup>	2007 <sup>a</sup>
Rapports	106	187	422	226	181	292	376	535	641	813

<sup>a</sup> Projections.

10. L'examen des rapports quadriennaux a également exigé davantage de travail et de temps. Le nombre d'organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif spécial et général a presque triplé entre 1989 et aujourd'hui, et il devrait encore être multiplié par 2,7 entre 1999 et 2007. Le tableau 2 illustre l'évolution du surcroît de travail de la Section. Il importe en outre de noter que les chiffres n'incluent pas la centaine de nouvelles demandes et rapports quadriennaux en instance d'examen.

## C. Appui aux sessions du Comité

Tableau 3  
**Activités de la Section des organisations non gouvernementales en 1999,  
 par attribution et nombre de mois de travail**

<i>Activité</i>	<i>Nombre de mois de travail d'administrateur</i>	<i>Nombre de mois de travail d'agent des services généraux</i>
Examen de nouvelles demandes	29,7	19,0
Appui aux sessions du Comité chargé des ONG	9,0	5,1
Communication avec les États Membres	1,8	0,3
Appui au Comité chargé des ONG	1,6	0,1
Accréditations annuelles d'ONG et appui aux conférences internationales et aux réunions du Comité préparatoire	5,9	17,8
Suivi des demandes dont l'examen a été reporté	2,1	0,3
Examen des rapports quadriennaux	11,3	12,8
Tenue de la liste des ONG dotées du statut consultatif <sup>a</sup>	0,3	0,7
Suivi des questions formulées par le Comité chargé des ONG concernant les demandes	1,4	0,3
Publication d'une brochure sur le programme de diffusion	0,9	0,05
Examen des ONG accréditées sur décision du Secrétaire général	0,1	0,08
Compilation de lettres et directives	0,4	0,14
Tenue du calendrier des manifestations	0,9	0,14
Tenue du système de classement	0,5	4,3
Tenue du site Web de la Section sur Internet	7,3	5,5
Correspondance	8,9	2,9
Travaux avec la Section de contrôle des documents	0,8	0,14
<b>Appui au Comité chargé des ONG (total)</b>	<b>87,3</b>	<b>70,3</b>

*Note* : L'objectif du présent tableau est de montrer le nombre relatif de mois de travail consacrés aux différentes fonctions de la Section; sont inclus 37,6 mois de travail effectués par les stagiaires, les volontaires et le personnel temporaire.

<sup>a</sup> Nouvelles activités.

11. Le tableau 3 montre le nombre de mois de travail nécessaires à la Section des organisations non gouvernementales pour s'acquitter de ses principales fonctions, en particulier en ce qui concerne les attributions liées aux nouvelles demandes d'admission ou de reclassement, aux ONG dotées effectivement du statut consultatif et à l'augmentation du nombre de rapports quadriennaux devant être soumis pour examen. Cet aspect du travail de la Section est devenu plus complexe du fait de l'augmentation du nombre d'ONG nationales relativement modestes, dont les documents soumis se heurtent à des obstacles d'ordre linguistique et logistique. En 1999, la Section a introduit divers changements afin de faire face à l'augmentation du volume de travail et d'accroître l'efficacité de son appui au Comité chargé des organisations non gouvernementales. Outre les nouvelles activités présentées au tableau 3, la Section s'est également acquittée des fonctions suivantes en 1999 :

a) Établissement de deux listes distinctes, l'une contenant les demandes au sujet desquelles les membres du Comité n'avaient pas d'observations à formuler et l'autre les demandes au sujet desquelles elles avaient exprimé des réserves ou demandé un complément d'informations;

b) Préparation et distribution aux membres du Comité, au début de la session, de dossiers contenant tous les documents officiels dans les six langues officielles des Nations Unies;

c) Publication, pendant les sessions du Comité, d'un rapport quotidien sur ses décisions à l'intention des membres;

d) La Section envoie maintenant par télécopie les questions posées par le Comité à l'ONG concernée, le même jour où la demande a été examinée afin d'obtenir une réponse rapide, et de permettre au Comité d'achever l'examen de la demande pendant la même session.

12. S'il est vrai que les changements susmentionnés ont considérablement accru l'efficacité des travaux du Comité, ils ont aussi augmenté le volume de travail de la Section.

13. Outre l'appui et les services fonctionnels fournis aux réunions du Comité, la Section mène de nombreuses activités pour appuyer les travaux du Comité et en tant que service aux États Membres de l'ONU, au système des Nations Unies, à la communauté des ONG et au grand public. Comme il est indiqué au tableau 3, un nombre important de mois de travail d'administrateur est consacré à la correspondance, une grande partie étant absorbée par les contacts prolongés maintenus avec les ONG dans le but de mener à terme la procédure concernant une demande d'admission ou de reclassement répondant aux critères techniques ou d'achever un rapport quadriennal à présenter au Comité.

#### **D. Accréditation des organisations non gouvernementales**

14. On notera en particulier le nombre de mois de travail nécessaires pour les procédures d'accréditation aux différences manifestations spéciales organisées par l'ONU au cours de l'année. La Section dispose d'un administrateur et d'un agent des services généraux travaillant à plein temps pour fournir les services nécessaires concernant le processus d'accréditation pendant toute l'année, aux sessions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et à celles du Conseil et de ses organes subsidiaires, ainsi que pour le processus de préinscription et d'inscription des différents comités préparatoires des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des conférences internationales. Toutes les demandes d'accréditation sont transmises à la Section des organisations non gouvernementales qui vérifie si elles répondent aux critères d'admission, en ayant recours à la base de données contenant des informations détaillées sur les ONG. La Section est donc chargée non seulement de vérifier l'admissibilité des participants potentiels, conformément aux critères établis par les secrétariats des réunions, mais aussi d'établir les listes de préinscription et les bases de données utilisées pour l'inscription. Pour certaines réunions, elle est également appelée à s'occuper de l'inscription des ONG participantes.

15. Le volume de travail et le niveau des responsabilités de la Section ont considérablement augmenté avec le nombre croissant d'ONG dotées du statut consultatif. Des fonctions comme le suivi des activités des ONG, la tenue de la base de données, l'actualisation de la liste des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (pour la liste la plus récente, voir E/1998/INF/6), la correspondance générale et la distribution des documents sont devenues plus complexes du fait du grand nombre d'ONG concernées et de l'accroissement considérable du nombre de leurs représentants. Pour surmonter les problèmes posés par ce surcroît de travail et de responsabilité, la Section a mis en route plusieurs projets spéciaux en 1999 et proposé plusieurs autres projets importants et nécessaires pour l'exercice biennal 2000-2001, lesquels sont décrits ci-après.

## E. Initiatives nouvelles et en cours pour l'exercice biennal 2000-2001

Tableau 4  
Projets mis en route en 1999 et projets prévus pour l'exercice biennal 2000-2001

Activités	Nombre de mois d'administrateur	Nombre de mois d'agent des services généraux
Suivi des ONG inscrites sur la Liste	1,9	2,1
Suivi des ONG dotées du statut consultatif général et du statut consultatif spécial par année d'accréditation	2,5	0,8
Regroupement des ONG par objectifs, centres d'intérêt et activités	2,8	0,8
Tenue d'une liste de décisions du Conseil concernant les retraits et suspensions	0,2	0,08
Information de la communauté des ONG	2,3	0,3
Directives visant à aider les ONG à se conformer aux procédures	4,4	0,6
Mise en place d'une base de données globale	5,4	8,2
Coordination avec les organismes des Nations Unies concernant le statut consultatif	1,0	0,1
Mise en place de réseaux régionaux d'ONG	0,6	0,05
Procédures et nouvelles responsabilités augmentant le volume de travail de la Section	1,7	0,3
Atelier organisé en collaboration avec le PNUD	6,0	1,0
<b>Total (mois de travail par an)</b>	<b>29,3</b>	<b>14,3</b>

16. Le champ des activités mentionnées au tableau 4 a considérablement augmenté au cours des six derniers mois. Le nombre de mois de travail nécessaires pour la phase de démarrage de chaque activité en 1999 augmentera pendant l'exercice biennal 2000-2001, à mesure que chaque activité est intégrée dans le programme de travail ordinaire de la Section. Ces initiatives ont été mentionnées dans le rapport du Secrétaire général portant sur les arrangements et pratiques régissant l'interaction des ONG dans toutes les activités du système des Nations Unies (A/54/329) étant entendu que la Section des organisations non gouvernementales serait effectivement en mesure de les mettre en oeuvre.

### Suivi

17. Depuis l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Section (E/1998/43), la fonction de suivi assurée par la Section a pris de l'importance et exige plus d'attention. Étant donné le nombre croissant d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil, la Section a jugé nécessaire d'accroître les moyens lui permettant de surveiller les réalisations, les activités et la conduite des ONG, de façon à répondre aux besoins du Comité des organisations non gouvernementales et des autres parties concernées.

### Suivi des organisations non gouvernementales inscrites sur la Liste

18. En octobre 1999, 909 organisations non gouvernementales étaient inscrites sur la Liste. Étant donné que les organisations figurant sur la Liste ne sont pas tenues de présenter des rapports tous les quatre ans, aucun mécanisme n'a été mis en place, permettant de vérifier si elles existent toujours ou si elles satisfont aux conditions définies dans la résolution 1996/31 du Conseil. Le nombre d'ONG inscrites sur la Liste ne cesse d'augmenter. Comme suite au récent examen des ONG qui entretiennent des relations avec les institutions spécialisées, 222 organisations supplémentaires ont été ajoutées à la Liste

du Conseil. Dans ces circonstances, il devient urgent de suivre leur participation aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. À cette fin, la Section passe fréquemment en revue les ONG inscrites sur la Liste et analyse leurs activités en cours. À terme, les organisations qui continuent de contribuer aux travaux du Conseil ou d'autres organes ou organismes des Nations Unies seront encouragées à solliciter le statut consultatif spécial, tandis que le dossier de celles qui n'ont eu aucune activité sera renvoyé au Comité, pour examen.

### **Suivi des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et du statut consultatif spécial**

19. Jusqu'à une date récente, il n'existait pas de mécanisme permettant d'établir le calendrier des rapports quadriennaux devant être présentés chaque année. Au cours des derniers mois, la Section s'est dotée de moyens lui permettant d'accomplir cette fonction, en mettant en place une base de données pour rassembler des informations à partir de l'année où l'ONG a obtenu son statut actuel ou le plus récent reclassement. Par le biais de ce système de suivi, elle peut établir le calendrier des rapports quadriennaux pour chaque ONG. Du fait du grand nombre de rapports, on ne s'est guère soucié de la qualité de l'évaluation quadriennale. Une étude menée récemment par la Section fait apparaître que certaines organisations ont poursuivi une collaboration très étroite avec des organismes des Nations Unies et que d'autres ont apporté une contribution importante aux travaux de l'ONU, alors que la participation de certaines autres a été au mieux marginale. Grâce à un appui supplémentaire au cours du prochain exercice biennal, la Section devrait s'acquitter des fonctions suivantes de manière systématique : a) informer suffisamment à temps les ONG qui doivent présenter des rapports quadriennaux; b) surveiller les retards dans la présentation des rapports; c) signaler les cas de retard à l'attention du Comité; et d) procéder à un examen qualitatif des rapports quadriennaux. Il ne s'agit pas seulement d'un contrôle de pure forme des ONG. L'ONU elle-même devrait tirer avantage de la contribution d'ONG compétentes et actives.

### **Mise en place d'une base de données globale**

20. L'augmentation continue du nombre de nouveaux candidats et d'ONG dotées du statut consultatif exige la mise en place d'urgence d'une base de données globale contenant des informations actualisées et exactes, pour suivre les activités de ces organisations. L'établissement de cette base de données est en cours; les principales tâches à entreprendre pendant l'exercice 2000-2001 consisteront à a) combler les lacunes et éliminer les anomalies dans les différentes bases de données; b) permettre l'élaboration de rapports utiles et structurés de manière appropriée; et c) faire en sorte que l'introduction et l'extraction de données soient des opérations faciles à effectuer. Il est probable qu'il faudra faire appel à un consultant extérieur, spécialisé dans la conception de systèmes d'information personnalisés pour l'exécution de ce projet.

21. Les activités de recherche menées dans le cadre des trois projets décrits ci-dessus contribueront à l'élaboration de la base de données centrale. Les informations communiquées par les ONG figurant sur la Liste et les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui octroient le statut, ainsi que les rapports quadriennaux des ONG dotées du statut consultatif général et du statut consultatif spécial auprès du Conseil, seront également introduits dans la base de données. De même, lorsque la base contiendra des données complètes exactes et variées, elle favorisera des analyses plus poussées des ONG dotées du statut consultatif, comme c'est le cas, par exemple, du projet présenté ci-après.



### **Analyse des organisations non gouvernementales selon leurs objectifs, centres d'intérêt, activités et situation géographique**

22. L'accroissement du nombre de demandes et d'accréditations d'ONG au cours des dernières années a fait craindre un épuisement des ressources de la Section et du Comité en raison de l'augmentation du volume de travail, à mesure que le processus de consultation auprès du Conseil deviendra de plus en plus difficile à maîtriser. Afin de dissiper ces craintes, la Section envisage d'utiliser les données dont elle dispose sur leurs objectifs, leurs centres d'intérêt, leurs activités et leur situation géographique, pour aider les organisations à constituer des groupes ayant des intérêts semblables en vue de la formation de comités de coalition mixtes, aux fins de consultations avec le Conseil, comme prévu au paragraphe 9 de sa résolution 1996/31. Outre qu'il facilitera la création de comités mixtes, le projet permettra également d'identifier les ONG qui apportent une contribution utile aux travaux du Conseil, conformément à l'objectif visé par le Conseil qui est de favoriser un juste équilibre et de permettre aux organisations du monde entier d'apporter véritablement leur contribution et d'accorder une attention spéciale aux organisations qui ont des compétences ou une expérience particulières qu'il pourrait mettre à profit (voir résolution 1996/31 du Conseil, par. 5).

## **III. Collaboration et liaison avec d'autres organismes des Nations Unies**

### **A. Coordination avec le système des Nations Unies en matière de statut consultatif**

23. La Section des organisations non gouvernementales a lancé diverses initiatives au titre des activités prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, afin de promouvoir la coopération internationale et la coordination et la liaison interinstitutions. La Section a reconnu qu'il était nécessaire d'examiner, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, les principes et pratiques découlant de leurs relations avec les ONG aux fins de consultations et ce, afin d'harmoniser la pratique suivie au sein du système des Nations Unies dans la mesure du possible. Des contacts préliminaires ont été établis avec divers organismes des Nations Unies et des modalités devraient en principe être définies en vue de mieux coordonner l'octroi aux ONG du statut consultatif auprès des divers organismes et institutions spécialisées du système.

### **B. Séminaires organisés par les organisations non gouvernementales en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement**

24. Une proposition de projet a été présentée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à examiner comment la Section et les bureaux de pays du PNUD pourraient contribuer conjointement à promouvoir la participation des ONG nationales et sous-régionales, notamment celles des pays en développement aux travaux de l'ONU en général, et du Conseil économique et social en particulier. Le projet a pour but d'élargir la diffusion d'informations sur les arrangements régissant les relations entre les ONG et le système des Nations Unies, notamment les organisations des pays en développement qui sont éloignées du siège des divers organismes des Nations Unies.

### C. Création de réseaux régionaux d'organisations non gouvernementales

25. La Section s'attachera à promouvoir les échanges d'informations par le biais de réseaux officieux d'ONG nationales ou régionales, dotées du statut consultatif auprès du Conseil, qui assureront la liaison entre la Section des ONG et ces organisations dans chaque région.

26. Le tableau 4 traduit un effort accru de la Section des ONG afin de coopérer plus activement avec la communauté des ONG. Au cours de l'année écoulée, elle s'est dotée d'un site Web qui diffuse régulièrement des informations actualisées intéressant les ONG et établira actuellement une base de données conviviale sur ces organisations. Par ailleurs, tenant compte à la fois de l'importance accordée par le Conseil, dans sa résolution 1996/31, à la promotion de la diversité géographique parmi les ONG et du grand nombre d'organisations n'ayant qu'un accès limité à la technologie, la Section a consacré des efforts considérables à la publication de matériaux d'information et à l'organisation de stages de formation, à l'intention notamment des ONG qui sont éloignées du siège des différents organismes, visant à permettre à l'ONU et aux organisations qui contribuent à ces activités dans les domaines économique et social de tirer le meilleur parti des mécanismes consultatifs.

## IV. Organisation et structure des ressources humaines et techniques

Tableau 5  
Besoins de la Section en ressources humaines évalués en termes de mois/travail par an

Activité	Effectifs	
	Catégorie des administrateurs	Catégorie des agents des services généraux
Soutien au Comité chargé des ONG	43	27
Accréditation d'ONG aux sessions des comités préparatoires des conférences internationales des Nations Unies et autres conférences	8	13
Projets spéciaux	21	8
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>48</b>

27. Les ressources humaines dont dispose actuellement la Section des organisations non gouvernementales se répartissent comme suit : 1 poste P-5, 3 postes P-4, 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (voir tableau 5). On notera que la Section a dû, devant la rapidité avec laquelle s'est développé le partenariat entre l'ONU et la communauté des ONG, modifier sensiblement son programme de travail et assumer des fonctions et responsabilités supplémentaires. Comme il est indiqué dans le présent rapport, la Section a lancé une vaste initiative de collaboration et un certain nombre de nouvelles activités en matière de coordination technique, au nom du Comité chargé des organisations non gouvernementales, du Conseil économique et social, du Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités des Nations Unies.

Tableau 6  
**Matériel informatique de la Section des organisations non gouvernementales en 1999**

<i>Article</i>	<i>Quantité</i>
<b>Matériel</b>	
Pentium(r) avec moniteur 14', 16 Mo de mémoire vive, 0,8 Go .....	6
Pentium(r) avec moniteur 14', 32 Mo, 3,2 Go, lecteur de CD-ROM 24x .....	5
Moniteur 17' .....	1
Imprimante HP LaserJet 5 SI NX .....	1
Imprimante HP LaserJet 4500 DN .....	1
Imprimante HP LaserJet III .....	7
Imprimante HP LaserJet 6L .....	1
Imprimante HP LaserJet 6P .....	1
Imprimante HP 2100 .....	2
<b>Logiciel</b>	
Word Perfect 6.0	
Microsoft Office 97	

28. En plus des ressources humaines, la Section utilise également des ressources techniques. Le matériel informatique dont elle dispose actuellement est recensé au tableau 6.

## V. Conclusion

29. Le calendrier chargé prévu pour 2000, avec les préparatifs des diverses manifestations prévues pour marquer le nouveau millénaire, accroîtra considérablement le volume de travail de la Section des organisations non gouvernementales, laquelle devra trouver de nouveaux moyens d'atteindre ses objectifs.

Figure I  
**Nombre d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social  
 (par catégorie et année)**

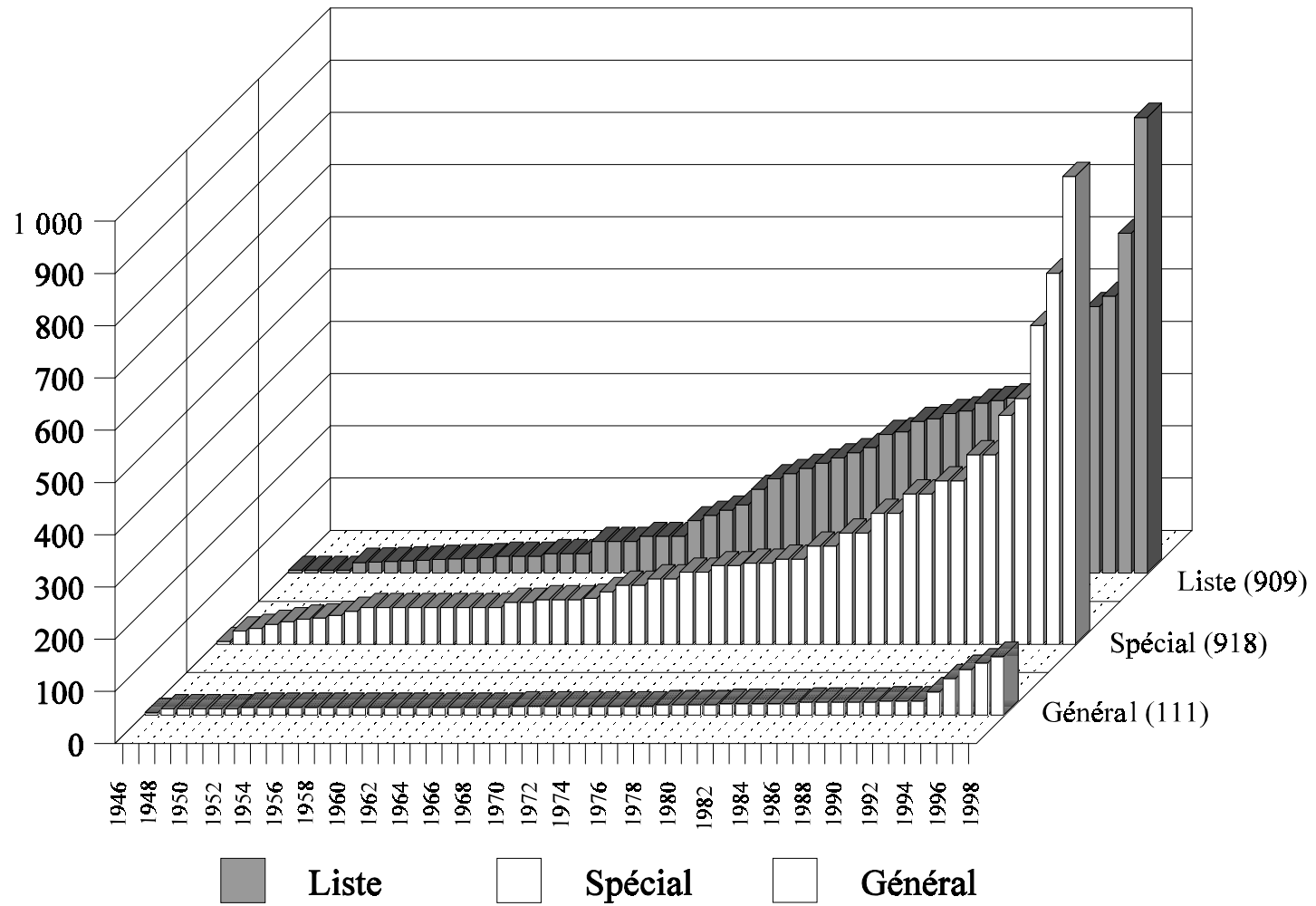
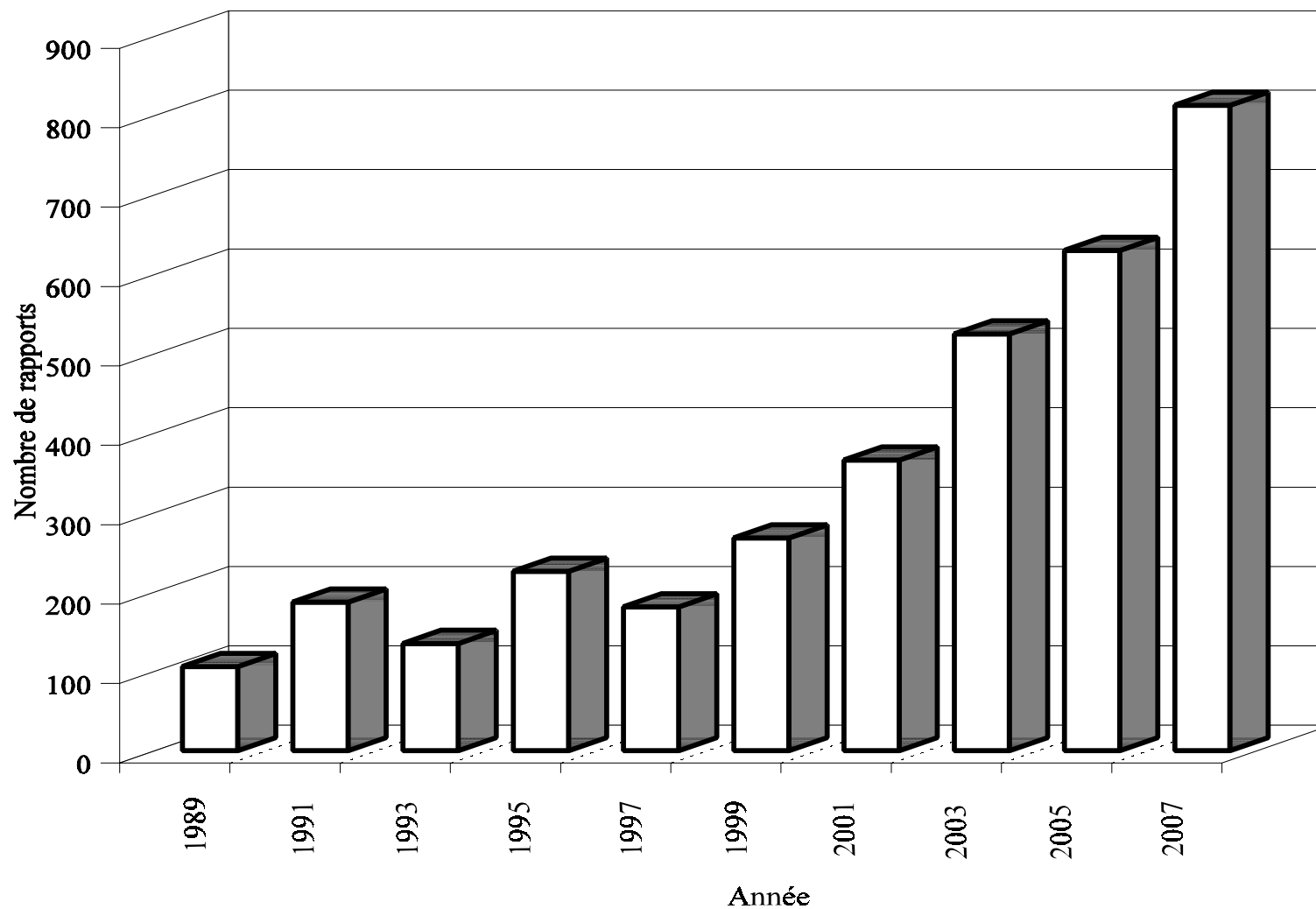


Figure II  
**Nombre de rapports quadriennaux sur les activités des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social qui ont déjà été examinés ou doivent l'être par le personnel de la Section des organisations non gouvernementales, 1989-2007**



*Note :* Les nombres prévus ont été calculés en utilisant la méthode de régression et du fait que la relation établie était extrêmement importante du point de vue statistique, les prévisions peuvent être considérées comme fiables; toutefois, les estimations présentées sont très prudentes car la fin des années 90 a connu des écarts positifs très importants par rapport aux tendances à long terme.